



Fusion de l'audiovisuel public : nous nous battons jusqu'à l'abandon du projet

Les quatre sociétés de l'audiovisuel public - France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et l'INA - font face à un projet de fusion à marche forcée soutenu par le gouvernement, vieux fantasme réactionnaire réactivé pour des raisons purement politiques et politiciennes. Seize mille salarié-es sont concerné-es par ce bouleversement de leurs chaînes et de leurs métiers, ainsi que l'ensemble de leurs auditeurs, auditrices, téléspectateurs et téléspectatrices.

Le SNJ-CGT, réuni en congrès du 5 au 7 juin 2024 à Six-Fours-les-Plages, s'oppose à ce projet délétère et apporte son soutien aux personnels des sociétés de l'audiovisuel public. Il fustige une nouvelle attaque contre le service public de l'information, déjà fragilisé par la suppression de la redevance décidée par Emmanuel Macron en 2022.

Ce projet de fusion de l'audiovisuel public est purement idéologique car il ne repose sur aucune justification réelle d'efficacité. Les arguments avancés par Rachida Dati, Delphine Ernotte (présidente de France Télévisions) et Laurent Vallet (président de l'INA), favorables à cette fusion, sont creux et fallacieux ou relèvent d'une grave méconnaissance du fonctionnement des sociétés. Aucune garantie n'est apportée, que ce soit sur le financement, le maintien de l'emploi, le respect de l'indépendance éditoriale, ou encore l'avenir de l'information au plus près du terrain, qu'il soit local ou international.

Les promoteurs de la fusion jurent, la main sur le cœur, que celle-ci n'a d'autre but que de nous rendre plus puissants et mieux visibles, en s'appuyant sur des synergies complémentaires entre les différentes chaînes. Cette rhétorique simpliste de « l'union fait la force » se heurte là encore à l'examen des faits, car toute fusion a pour but de réaliser des économies d'échelle. Preuve en est : le mariage forcé en 2008 de RFI et France 24 s'est traduit par deux plans sociaux (341 postes supprimés sur 1 800 salariées et salariés).

Cette réforme, qui sera coûteuse, est menée au pas de charge alors qu'aucun bilan des expérimentations en cours et des rapprochements déjà engagés n'a été réalisé. Le lancement du média global Franceinfo s'est heurté à la réalité du manque de moyens. Pire, les précédentes fusions à France Télévisions ont provoqué la disparition de chaînes, comme celles des Outre-mer, France O, et la dissolution de la rédaction nationale de France 3. Les matinales de France Bleu filmées, diffusées par France Télévisions, donnent à voir un contenu « low-cost », mis en image par un sous-traitant qui ne respecte pas le droit du travail. Les résultats ne sont pas au rendez-vous ? Comment les auditrices, auditeurs, téléspectatrices et téléspectateurs peuvent-ils et elles se retrouver dans ces

programmes dégradés ?

On connaît déjà le scénario. Quand la direction de France Médias Monde a diffusé des émissions télé sur les radios en langues étrangères, l'audience radio s'est écroulée. Quelques mois plus tard, ces radios ont fermé au profit d'une seule diffusion numérique.

Par ailleurs, le financement de cette hypothétique structure unique de l'audiovisuel public est une question essentielle sur laquelle le gouvernement se montre bien discret. Ce calendrier législatif précipité ne laisse aucune place à la concertation et n'offre aucune garantie ni perspective aux salariées et salariés.

La suppression de la redevance audiovisuelle constituait déjà une grave atteinte à la pérennité du financement de l'audiovisuel public, qui n'est plus fléché. Nous sommes désormais sous la menace de tout décideur qui pourrait, s'il le voulait, « fermer le robinet » si les programmes étaient jugés trop critiques ou dérangeants pour les futurs gouvernements en place. Il ne s'agit pas là d'une crainte irrationnelle et infondée. Là encore, les précédents sont patents et avérés. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe au Royaume-Uni, en Italie et en Hongrie.

Nous ne sommes pas dupes. Cette proposition de loi est un projet purement politique d'un pouvoir qui entend avoir un droit de regard sur les contenus de l'audiovisuel public et qui pourrait même parvenir à contrôler les lignes éditoriales des stations et des chaînes. Menacer l'indépendance et le pluralisme de l'audiovisuel public, c'est fragiliser la démocratie. Nous ne pouvons pas l'accepter.

Même au sein de la macronie, on s'interroge sur le caractère urgent de cette réforme. Ne soyons pas naïfs : notre ministre de la Culture Rachida Dati, déjà en campagne pour la mairie de Paris, veut laisser une marque de son passage rue de Valois. Avec sa réforme de la carte judiciaire sous Sarkozy, elle fut la fossoyeuse de nos tribunaux de proximité. Avec la fusion de l'audiovisuel public sous Macron, elle récidive en s'en prenant à l'information de service public. Cette logique libérale s'applique depuis des années dans tous les services publics français (hôpitaux, écoles...) avec les conséquences que l'on connaît.

Le SNJ-CGT défend un audiovisuel public pluriel et déconcentré, qui puise sa force dans la singularité de ses chaînes, de ses contenus et de ses territoires. Il rappelle l'obligation imposée aux États membres par la Commission européenne de « veiller à ce que les fournisseurs de médias de service public disposent de ressources financières suffisantes et stables pour l'accomplissement de leur mission de service public. Ces ressources seront de nature à permettre que l'indépendance éditoriale soit préservée. »

La liberté d'informer n'est pas négociable, nous la devons aux citoyens et citoyennes.

Le SNJ-CGT appelle l'ensemble des salariées et salariés des sociétés de l'audiovisuel public à se mobiliser par tous les moyens, y compris la grève, contre la holding et la fusion de leurs entreprises, jusqu'à l'abandon du projet.

Six-Fours-les-Plages, le 7 juin 2024.